



Le 14 octobre 2024

Communiqué de l'intersyndicale CGT, Cfdt, UNSA et FSU - reconnaissance de la pénibilité.

L'intersyndicale a pris note du courrier adressé le 30 septembre 2024 par le SNOP-FO concernant la reconnaissance de la pénibilité pour notre profession. Dossier porté exclusivement par le SNOP-FO. En effet, nous n'avons pas participé aux échanges relatifs à ce sujet.

Comme vous le savez, la réforme statutaire en cours, l'état des effectifs des Officiers de Port et des Officiers de Port Adjoints, ainsi que l'absorption des missions de plus en plus nombreuses, rythment de manière prioritaire l'agenda social. La prise en compte de la pénibilité reste bien évidemment une revendication légitime. Toutefois, une analyse plus approfondie sur ce sujet doit être menée entre l'administration centrale et l'ensemble des organisations syndicales représentatives de notre métier.

À ce stade, compte tenu des informations transmises et des enjeux liés à cette requête, nous estimons que la validation ministérielle du dossier SNOP-FO ne justifie pas le dépôt d'un préavis et encore moins l'organisation d'une grève.

L'intersyndicale n'appellera donc pas à la mobilisation. Chaque Officier de Port et Officier de Port Adjoint reste bien évidemment libre de suivre ce mouvement s'il le juge nécessaire.

L'intersyndicale CGT, Cfdt, UNSA et FSU : une union pour défendre nos droits avec sens !